



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mars 2010
Français
Original: anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Session ordinaire 2010

26 mai-4 juin 2010

Rapports quadriennaux pour la période 2005-2008 présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, en application de la résolution 1996/31 du Conseil

Note du Secrétaire général

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
1. Association des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie	2
2. Children of a Better Time	4
3. Bien-être de la famille dans la société civile brésilienne	7
4. Fundación de la Solidaridad y el Voluntariado de la Comunidad Valenciana	9
5. Fédération internationale des femmes des carrières juridiques	11
6. Kerala Rural Development Agency	13
7. Unión Iberoamericana de Colegios y Agrupaciones de Abogados	16



1. Association des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie

(Statut consultatif spécial accordé en 2001)

I. Introduction

L'Association des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie a été créée en 1990 lors du Premier Congrès des peuples autochtones du Nord. L'Association s'emploie à protéger les droits de l'homme et les intérêts juridiques des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient russes, dans le but de s'attaquer aux problèmes dont ils souffrent dans les domaines de l'économie, de la société, de l'environnement, de la santé, du développement culturel et de l'éducation. L'Association s'emploie aussi à assurer leurs droits à la terre et aux ressources, ainsi que leurs droits à se gouverner eux-mêmes conformément aux normes juridiques internationales. L'Association participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme fédéral pour le développement économique et social des peuples autochtones. En coopération avec le Parlement (Douma d'État) et le Gouvernement de la Fédération de Russie, l'Association œuvre actuellement à l'adoption d'une législation sur les conditions de vie et l'économie des peuples autochtones. L'Association compte plus de 270 000 membres autochtones, organisés en 34 sections régionales. Étant la seule organisation faîtière représentant 40 peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient russes, l'Association juge important d'avoir la possibilité de jouer un rôle effectif dans la prise de décisions qui ont au bout du compte des répercussions sur la vie et la situation non seulement des peuples autochtones mais également de la société russe dans son ensemble. L'Association est engagée dans des activités et négociations internationales et participe en permanence aux travaux du Conseil de l'Arctique. L'Association participe régulièrement aux sessions des organes des Nations Unies qui s'occupent des questions autochtones, des droits de l'homme et du développement durable et elle bénéficie du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social. L'Association a été l'un des lauréats de 1999 du Palmarès mondial des 500 du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

II. Contribution de l'organisation aux activités des organes de l'ONU et des institutions spécialisées, des programmes relatifs aux droits de l'homme et des bureaux de pays

2005 : a) organisation, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, d'une table ronde internationale sur les peuples autochtones et le système des Nations Unies; b) participation à la 11^e session du Groupe de travail intersessions à composition non limitée chargé de la rédaction d'un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; et c) publications sur les institutions spécialisées des Nations Unies et les peuples autochtones et sur le droit international et les normes relatives aux droits de

l'homme, au développement durable et à la protection des droits des peuples autochtones.

2006 : a) organisation, en partenariat avec le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, d'un séminaire international sur le renforcement du rôle des peuples autochtones du Nord dans les activités de l'Instance permanente; b) accréditation au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et participation à ses sessions; c) participation à la cinquième session de l'instance permanente sur les questions autochtones en qualité de coorganisateur avec le Gouvernement russe de certaines manifestations en marge de la session; d) participation à la première session du Conseil des droits de l'homme pour promouvoir l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; e) participation à la vingt-quatrième session du Groupe de travail sur les peuples autochtones; f) organisation d'une table ronde sur la ratification par la Fédération de Russie de la Convention No 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT); g) en partenariat avec le secrétariat de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, organisation d'une réunion d'experts internationaux chargés d'établir un rapport sur l'état des peuples autochtones dans le monde.

2007: a) collaboration à la publication de rapports sur les droits des peuples autochtones à la terre, aux territoires et aux ressources naturelles et sur les objectifs du Millénaire pour le développement; b) participation à la vingt-quatrième session conjointe du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Forum ministériel mondial pour l'environnement (24^e GC/GMEF) et au huitième Forum mondial de la société civile (FMCS); c) organisation d'un séminaire international sur les peuples autochtones et le secteur privé à l'intention des experts de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones; d) participation à la soixante et unième session de l'Assemblée générale en vue de pousser à l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; e) participation active aux cinq réunions du Groupe de travail intersession spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention sur la biodiversité, et du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages; f) contribution à un rapport sur les peuples nomades et la Conférence internationale sur l'éducation.

2008 : a) contribution à la réunion du Groupe international d'experts des langues autochtones; b) présentation, en parallèle, d'un rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale; c) présentation, en parallèle, d'un rapport au Conseil des droits de l'homme dans le cadre du mécanisme d'examen périodique universel; d) participation à la première session du Mécanisme d'experts pour les droits des peuples autochtones du Conseil des droits de l'homme; e) partenariat avec le secrétariat de l'instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour l'organisation d'une conférence internationale sur la coopération entre le système des Nations Unies et les peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient; f) organisation, conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, d'un séminaire international sur les peuples autochtones et les entreprises industrielles.

2. Children of a Better Time

(Statut consultatif spécial accordé en 1997)

I. Introduction

Buts et objectifs de l'organisation

Children of a Better Time est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif qui s'occupe des grands problèmes de santé publique mondiaux touchant les enfants. Sa mission est de promouvoir la santé, le bien-être et la qualité de la vie des enfants partout dans le monde, par des travaux de recherche en santé publique intergénérationnelle prenant en compte les différences entre les sexes, par la diffusion des connaissances et par le financement de projets. La Convention relative aux droits de l'enfant constitue le premier principe qui guide les travaux de recherche et les programmes de l'organisation concernant les politiques de la santé.

Axe principal des activités, 2005-2008

Children of a Better Time continue certes de s'occuper d'un large éventail de questions mais les objectifs du Millénaire pour le développement sont devenus l'un des axes principaux de ses activités au cours de la période à l'examen. En particulier, les objectifs 5, visant à améliorer la santé maternelle, et 3, visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes, ont acquis une grande importance. En recentrant ainsi ses activités, Children of a Better Time est en mesure de mettre l'accent sur l'approche intergénérationnelle de la santé et du bien-être des enfants et des adolescents et sur l'interdépendance entre le domaine de la santé et celui des droits de l'homme.

Renforcement de la collaboration académique

La coopération avec les institutions universitaires et l'utilisation de méthodes scientifiques ont été encore plus privilégiées en tant que principes de base pour la conception des programmes, les opérations de terrain et le travail de plaidoyer concernant les souffrances des enfants vulnérables, des filles en particulier. L'organisation a chargé un conseiller scientifique d'élargir son champ d'action dans ce domaine. Elle collabore avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres experts pour instaurer une coopération encore plus étroite avec cette institution spécialisée des Nations Unies. Elle a aussi renforcé sa coopération avec d'autres institutions universitaires internationales pour développer son programme d'éducation et de plaidoyer concernant la participation des enfants.

II. Contribution de l'organisation aux activités des Nations Unies

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Children of a Better Time suit de près toutes les activités des Nations Unies qui sont en rapport avec son mandat. Cet aspect joue un rôle de plus en plus important, dans la mesure où les activités de recherche et de programme de Children of a Better Time sont étroitement liées aux questions définies comme primordiales dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

Depuis qu'elle a obtenu le statut consultatif spécial, l'organisation Children of a Better Time a été représentée à une grande manifestation des Nations Unies, à savoir la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui avait pour thème "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle". Cette participation a constitué une importante plate-forme pour une intervention locale et internationale visant à améliorer la santé et les conditions de vie des jeunes filles, en particulier dans les pays à faible revenu, et à très fort taux de mortalité maternelle, prénatale, néonatale et infantile. Children of a Better Time se tient au courant des discussions engagées à la suite de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et des sessions de la Commission de la condition de la femme concernant l'application des résolutions liées au Sommet mondial sur les enfants. Ses activités de programme en cours visant à améliorer la situation des jeunes filles sont directement liées aux objectifs stratégiques et aux actions définis dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing. Ce net recentrage des activités sur la santé et le bien-être des jeunes filles est désormais étroitement lié aux efforts internationaux visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, qui constitue aujourd'hui le socle de l'agenda mondial pour le XXI^e siècle.

Au cours de la période à l'examen, Children of a Better Time est intervenu dans des domaines thématiques en rapport étroit avec les travaux du Conseil économique et social et de l'ONU. Afin de développer les échanges de connaissances et d'expériences avec la communauté internationale, il est envisagé de développer les activités spéciales (de lobbying, de publication, de réunions d'organisations non gouvernementales, de manifestations en marge des sessions) entrant dans le champ d'action du Conseil économique et social.

B. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

Pour planifier et mener à bien des travaux de recherche sur le terrain, Children of a Better Time a collaboré avec l'OMS, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Banque mondiale.

C. Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement

Les activités aussi bien de recherche que de programme ont été fortement axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement au cours de la période à l'examen. Children of a Better Time a entrepris ces activités compte tenu du risque élevé de mortalité maternelle qui prévaut en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud ainsi que de la lenteur des progrès quant aux moyens de sauver la vie de ces mères.

Children of a Better Time a entrepris les activités suivantes relevant des objectifs du Millénaire pour le développement :

Objectif 5, cible 1 : a) à partir de ses travaux de recherche intergénérationnelle prenant en compte les différences entre les sexes et concernant les enfants qui risquent de connaître de graves problèmes de santé publique, l'organisation a lancé au Yémen un programme pilote de recherche sur les mères, les filles est le résultat de la grossesse visant plus particulièrement les jeunes femmes âgées de moins de 18 ans; elle a aussi procédé à une étude subsidiaire sur les enfants de sexe masculin et la relation entre les taux élevés de mortalité maternelle, d'une part, et la violence au sein de la famille et la maltraitance des femmes, d'autre part; et elle est parvenue à la conclusion que l'amélioration des résultats dans ce domaine dépend essentiellement de la présence d'agents sanitaires qualifiés lors de l'accouchement; b) Children of a Better Time a achevé un travail de recherche sur les services de soins de santé destinés aux femmes, y compris les soins de santé maternelle, et les programmes de formation du personnel, en s'intéressant plus particulièrement à la relation entre le bien-être de la mère et celui de l'enfant. Des mesures ont été prises pour engager dans la Corne de l'Afrique un travail d'enquête sur les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des femmes et des enfants, des petites filles en particulier.

Objectif 3 : a) étude effectuée au Yémen sur l'autonomisation des femmes et des filles quant aux perceptions de victimisation et à leurs propres vues sur les possibilités de changement; b) éducation et plaidoyer au Yémen, dans le cadre d'un programme éducatif à l'intention du secteur de la santé, mis sur pied avec des organisations nationales et internationales et certaines institutions spécialisées des Nations Unies.

Objectif 2 : éducation et plaidoyer dans le cadre d'une initiative conjointe avec le Département des sciences de la santé de l'Institut Karolinska à Stockholm, en vue de présenter les travaux de recherches en cours ou achevés qui revêtent une importance pour les enfants et les adolescents et d'enseigner les méthodes de recherche sur les enfants et les adolescents dans lesquelles ces derniers sont associés au travail de recherche. L'accent a été mis sur la participation des filles. Cette initiative a permis d'élargir la coopération à plusieurs universités suédoises et des mesures ont été prises pour élargir cette collaboration au plan international (principalement dans l'Union européenne).

3. Bien-être de la famille dans la société civile brésilienne

(Statut consultatif spécial accordé en 2001)

I. Introduction

Bien-être de la famille dans la société civile brésilienne est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui intervient dans le domaine de l'action sociale et du développement. Elle a pour mission de défendre et promouvoir les droits sociaux, socio-environnementaux, sexuels et procréatifs individuels et collectifs, de contribuer au développement social et à l'amélioration de la santé et d'élargir l'accès aux services et aux biens. Les activités de l'organisation reposent sur la défense des droits de l'homme, la promotion de l'éducation et l'assistance en matière de santé de la sexualité et de la procréation, en collaboration avec les organismes gouvernementaux et les secteurs organisés de la société civile. Créée en 1965, elle a instauré des partenariats avec le secteur public et le secteur privé. Sa mission couvre les objectifs d'égalité entre les sexes, de développement du rôle de la jeunesse et de réduction de toutes les formes de violence contre les femmes. Elle s'emploie aussi à promouvoir la santé et à protéger l'environnement en tant que moyen d'améliorer le bien-être de la population et des organisations. Elle privilégie les valeurs d'excellence, de transparence, d'innovation, de responsabilité et d'attachement à la culture locale.

Présente dans plus de 1000 villes de tout le Brésil, ainsi qu'en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'organisation Bien-être de la famille dans la société civile brésilienne dispose, entre autres, de plusieurs unités d'action sociale, centres de santé, centres de la jeunesse et centres de distribution.

Outre son infrastructure et son personnel professionnel, l'organisation utilise des méthodes efficaces et facilement transférables pour offrir des services de qualité en matière d'action sociale, de plaidoyer, d'information et d'éducation; pour procéder à des études démographiques et sociales; pour exploiter des dispensaires médicaux et des laboratoires; et pour distribuer des préservatifs à la population. Au cours de la période à l'examen, elle a fourni l'essentiel de ses services à la population à faible revenu, notamment aux femmes de ce groupe.

Bien-être de la famille dans la société civile brésilienne s'emploie aussi à renforcer l'attachement aux droits de l'homme dans les sphères sociale, économique et politique. Elle intervient activement aussi dans les initiatives de coopération Sud-Sud et instaure des partenariats stratégiques qui ont des effets positifs et contribuent à la croissance durable et au développement social. En sa qualité de membre du Conseil international sur la gestion des programmes de population, elle contribue aux programmes concernant la population et le développement qui sont axés sur le plaidoyer, l'innovation et le renforcement des organisations de la société civile. En partenariat avec la Fédération internationale du planning familial, elle continue d'appuyer les efforts de renforcement des capacités dans les pays lusophones d'Afrique et d'Amérique latine.

II. Contribution de l'organisation aux activités des Nations Unies

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Bien-être de la famille dans la société civile brésilienne a participé à un certain nombre d'activités des Nations Unies, notamment les sessions de la Commission de la condition de la femme, une réunion de haut niveau sur le VIH/sida, une réunion du Comité des organisations non gouvernementales sur la jeunesse et divers forums et autres manifestations liées aux objectifs du Millénaire pour le développement, au VIH/sida et à l'élimination de la pauvreté et de la faim.

B. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

En 2004 et 2005, en partenariat avec la Fédération internationale du planning familial et avec le soutien du FNUAP, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Bien-être de la famille dans la société civile brésilienne a organisé plusieurs ateliers visant à promouvoir le dialogue et le consensus entre différentes parties prenantes en vue d'analyser les difficultés, en particulier celles relatives à la santé, rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des représentants de l'exécutif, du législatif et de la société civile de l'Argentine, du Brésil, de la Bolivie (État plurinational de), du Chili, du Mexique, du Paraguay et de l'Uruguay ont participé à des manifestations qui ont débouché sur un engagement régional en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation.

C. Autres activités

Bien-être de la famille dans la société civile brésilienne, en coopération avec diverses entités des Nations Unies, a participé à une étude sur l'acceptabilité du recours aux préservatifs, les programmes d'éducation et d'apprentissage, les services destinés à la jeunesse et les initiatives de prévention du VIH/sida.

4. Fundación de la Solidaridad y el Voluntariado de la Comunidad Valenciana

(Statut consultatif spécial accordé en 2005)

I. Introduction

La Fundación de la Solidaridad y el Voluntariado de la Comunidad Valenciana (FSVCV): a) stimule, promeut et encourage le bénévolat et la solidarité en faveur des personnes dans le besoin dans la communauté valencienne; b) promeut les valeurs de solidarité et de bénévolat dans le grand public; c) fournit bénévolement une formation destinée à encourager la coopération entre associations; d) fournit des ressources aux organisations non gouvernementales et travaille avec la communauté et, en articuler, le secteur des entreprises pour promouvoir la responsabilité sociale de ces dernières; e) mène des activités de recherche et de publication; et f) promeut les entreprises citoyennes.

II. Contribution de l'organisation aux activités des Nations Unies

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

L'organisation a participé au Forum de l'innovation du Conseil économique et social, organisé au cours de la partie de haut niveau de la session de fond de 2009 du Conseil, pour expliquer son programme de bénévolat et les efforts qu'elle déploie pour faire face aux situations d'urgence en matière de santé publique.

B. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

L'organisation est membre du Centre européen pour le bénévolat et collabore avec son conseil d'administration.

C. Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation a contribué comme suit aux efforts visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de Valence :

Objectif 8, cible 5: en coopération avec le secteur privé, elle a donné des ordinateurs à une centaine d'organisations non gouvernementales, mettant ainsi à leur portée les bienfaits des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication.

D. Activités à l'appui de principes mondiaux

L'organisation a adopté les 10 principes du Pacte mondial et a recentré ses activités sur la promotion de ces principes auprès des jeunes.

5. Fédération internationale des femmes des carrières juridiques

(Statut consultatif spécial accordé en 1961)

I. Introduction

La Fédération internationale des femmes des carrières juridiques a été fondée en 1928 à Paris. Aux termes de l'article 2 de son statut, ses activités sont guidées par les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Fédération a pour objectif : a) de promouvoir les principes susmentionnés et de sensibiliser à leur importance; b) d'encourager et d'aider ses membres dans leurs activités auprès des parlements, des gouvernements et de toute autre autorité compétente ainsi qu'auprès du public pour faire en sorte que ces principes soient inscrits dans la législation nationale est appliqués par le système judiciaire; c) de rassembler des informations relatives à la condition juridique, sociale et économique des femmes partout dans le monde et d'étudier toutes les lois qui affectent leur situation; d) de promouvoir l'amitié et l'unité entre les membres de la Fédération ainsi qu'avec d'autres organisations internationales de femmes et associations internationales de juristes; et e) d'aider à la promotion de la paix dans le monde. Son principal axe d'intervention est la promotion des droits des femmes. La Fédération tient son congrès et son assemblée générale tous les trois ans. Le Conseil de la Fédération, composé de trois représentants de chaque association, se réunit une fois par an. Le Conseil d'administration, élu par le Conseil de la Fédération, se réunit deux fois par an. À l'occasion de chacune de ces réunions, la Fédération organise des séminaires et des conférences, ouverts à tous les juristes, sur des sujets précis. La Fédération compte 35 associations nationales et 36 membres individuels. Son financement est assuré exclusivement par les cotisations versées par ses membres.

II. Contribution de l'organisation aux activités des Nations Unies

Au cours de la période à l'examen, la Fédération a participé à toutes les sessions de la Commission de la condition de la femme, au cours desquelles elle a présenté des déclarations et organisé des manifestations parallèles qui permettaient aux participants d'examiner des questions liées aux objectifs du Millénaire pour le développement sous l'angle du droit et sous celui des différences entre les sexes. Au cours de la même période, la Fédération a également participé aux sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à des réunions entre des organisations non gouvernementales et l'Unesco et à des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), entre autres. La Fédération est représentée dans un certain nombre d'organismes, de bureaux et d'organes subsidiaires de l'ONU.

La Fédération s'est associée à la campagne "Non à la violence contre les femmes" d'UNIFEM et a demandé à ses membres de la soutenir et d'en faire la publicité. La Fédération affiche sur son site Web tous les documents et publications

importants publiés par la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Au cours de la période à l'examen, les membres de la Fédération ont célébré la Journée internationale de la femme, la Journée mondiale de la justice internationale et la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes. Le manuel sur les droits de l'homme publié par les Nations Unies a été distribué à toutes les associations nationales et tous les membres individuels. Au cours de la même période, la Fédération a étudié deux thèmes généraux: l'égalité en tant que droit fondamental et les femmes, la guerre et le droit.

6. Kerala Rural Development Agency

(Statut consultatif spécial accordé en 2005)

I. Introduction

L'organisation non gouvernementale Kerala Rural Development Agency intervient dans le domaine du développement et de la recherche communautaires depuis 1985. L'Agence met en œuvre divers programmes, avec le soutien d'organisations nationales et internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'OIT et Oxfam et de divers organismes et départements relevant des autorités centrales et provinciales. Elle est l'une des premières organisations non gouvernementales à collaborer à la mise en œuvre de divers programmes de digues dans cinq villages représentant près de 2 500 agriculteurs en Inde. L'Agence dispose d'une équipe dévouée de professionnels qui s'emploient à mettre en œuvre ses programmes au niveau des communautés de base. C'est une organisation bien établie et bien gérée, qui bénéficie d'une grande crédibilité, combinant l'excellence professionnelle et la volonté résolue de réaliser ses objectifs de changement social. L'Agence estime que le développement humain durable n'est possible que si les gens s'unissent dans une communauté, et elle adopte donc une approche collective de son action, en recherchant des solutions collectives avantageuses pour tous. Sa mission consiste à redonner espoir à ceux qui sont dans le besoin et la souffrance pour en faire des membres productifs et respectueux de la société en renforçant leur potentiel.

L'Agence dispose de quatre sièges administratifs dans différentes parties de la région et d'un centre pour la production collective d'objets de l'artisanat traditionnel. Elle a étoffé son personnel, qui compte aujourd'hui 55 membres, ce qui lui a permis d'étendre ses activités à de nouvelles zones et de pourvoir à de nouveaux besoins sociaux. Entre 2006 et 2008, le budget de l'Agence a servi à financer diverses activités humanitaires et de protection sociale ainsi que des projets de recherche-développement.

II. Contribution de l'organisation aux activités des Nations Unies

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

L'Agence n'a participé à aucune grande conférence ou autre réunion des Nations Unies au cours de la période à l'examen, ses efforts étant essentiellement consacrés à la planification et la mise en œuvre de programmes en rapport avec le tsunami asiatique et d'autres programmes menés en collaboration avec des entités gouvernementales et non gouvernementales et des organismes des Nations Unies dans la région de l'Asie. L'Agence s'inquiète de la rareté des fonds qui permettraient de couvrir les frais de voyage et autres dépenses afférentes aux réunions internationales mais espère que ce problème sera réglé à l'avenir.

B. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

L'Agence a collaboré avec le PNUD sur des programmes de relèvement et de reconstruction après le tsunami asiatique de 2004 et avec l'Équipe des Nations Unies pour le soutien au relèvement après le tsunami et l'OIT pour mettre en œuvre un programme de moyens de subsistance différents à l'intention des communautés affectées par le tsunami dans les zones centrales de l'Asie.

C. Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1 : a) assistance en matière de moyens de subsistance aux communautés affectées par le tsunami asiatique; b) soutien nutritionnel aux enfants dans les régions côtières; c) assistance en matière de moyens de subsistance aux agriculteurs dans la région des Ghats occidentaux; et d) soins et soutien nutritionnels aux artisans ruraux.

Objectif 2 : a) poursuite d'un programme d'éducation à l'intention des femmes rurales; b) programmes d'éducation des adultes dans les communautés côtières; et c) programme de scolarisation des artisans.

Objectif 3 : a) programme de budgétisation sexospécifique à l'intention des femmes rurales; b) dispensaire de soins de santé féminine; c) études sexospécifiques; et d) programmes de renforcement des qualifications et des capacités des femmes artisans.

Objectif 4 : a) programme de soins et de soutien post-nataux à l'intention des travailleurs de l'industrie du sexe; b) programme de crèches communautaires; c) programme de soins et de soutien communautaires à l'intention des mères célibataires.

Objectif 5 : a) dispensaire à l'intention des mères dans les zones rurales peu développées.

Objectif 6 : a) programme de communication pour le changement des comportements; b) programme de promotion du préservatif; c) gestion des infections sexuellement transmissibles dans les communautés; d) soins et soutien aux personnes vivant avec le VIH dans la région de l'Asie; et e) plaidoyer et constitution de réseaux entre organisations de la société civile.

Objectif 7 : a) plantation communautaire de pandanus; b) programme de gestion des ressources naturelles dans la région des Ghats occidentaux; c) programme de collecte des eaux de pluie dans la région des Ghats occidentaux; d) protection des plans d'eau naturels; et e) programme de puits communautaires dans les villages.

Objectif 8 : a) association avec Oxfam pour un programme de relèvement après le tsunami; et b) collaboration avec une organisation socioculturelle indienne en Suisse pour une assistance en matière de moyens de subsistance à l'intention des veuves.

D. Activités à l'appui de principes mondiaux

L'Agence n'a pas participé aux travaux du Conseil économique et social ni de ses organes subsidiaires, ni à de grandes conférences ou autre réunion des Nations Unies au cours de la période à l'examen, parce qu'elle est totalement engagée dans les initiatives d'atténuation des effets des catastrophes et de relèvement après le tsunami asiatique. Elle a établi un partenariat avec le PNUD, Oxfam, l'Équipe des Nations Unies pour le soutien au relèvement après le tsunami, l'OIT et la Banque asiatique de développement pour des programmes de relèvement et de reconstruction qui ne s'achèveront qu'en décembre 2010. Au cours de la période à l'examen, l'Agence a organisé en Asie des programmes régionaux comportant notamment des manifestations de célébration de la Journée des Nations Unies, de la Journée mondiale de lutte contre le sida, de la Journée mondiale de l'environnement et de la Journée internationale de la femme.

7. Unión Iberoamericana de Colegios y Agrupaciones de Abogados

(Statut consultatif général accordé en 1985)

I. Introduction

L'Unión Iberoamericana de Colegios y Agrupaciones de Abogados est un réseau indépendant d'associations de barreaux fondée en 1976. Elle s'emploie à assurer la défense des droits de l'homme et des droits des citoyens et des groupes vulnérables. La participation de la société civile aux efforts de renforcement des démocraties latino-américaines a été particulièrement promue par l'Espagne, qui assure actuellement le secrétariat et la présidence de l'organisation. La structure de l'organisation a permis à celle-ci d'agir efficacement et d'avoir une présence permanente. L'organisation s'est efforcée dès le départ de coordonner ses activités avec celles des institutions locales afin d'institutionnaliser les procédures, d'assurer le transfert et l'échange de connaissances et d'aider à la formulation des politiques publiques.

L'organisation a pour objectifs: a) de promouvoir les valeurs de dignité, d'indépendance et de liberté et de veiller à ce que les membres de la profession juridique honorent ces valeurs dans l'exercice de leurs fonctions; b) d'appuyer les initiatives de formation et d'aider aux préparatifs techniques; c) de promouvoir la coopération entre les associations professionnelles; d) d'aider au développement de normes communes des professions juridiques, notamment en matière d'accréditation; e) de promouvoir le développement de la science juridique; et f) de contribuer à la réalisation des objectifs des Nations Unies.

L'organisation compte participer à un certain nombre de réunions et de conférences et elle organisera elle-même des séminaires et des cours.

L'organisation a participé activement à la création de la Coalition des villes d'Amérique latine et des Caraïbes contre le racisme, la discrimination et la xénophobie.

Dans le domaine des migrations, l'organisation a contribué à l'élaboration d'une base de données des lois en vigueur, collaboré à des initiatives relatives aux droits des migrants en Amérique latine et œuvré au règlement de problèmes frontaliers dans la région.

L'organisation a également contribué activement, par des échanges d'expériences et une assistance technique, aux efforts visant à fournir une aide juridique gratuite aux groupes vulnérables. Elle a pris part à d'autres initiatives concernant les formes nouvelles de règlement des différends, les séminaires de formation spécialisée et l'accès à la justice des prisonniers et des populations autochtones.